

Nombre de conseillers : élus: 15 en fonction: 15 présents ou représentés: 14

Date de convocation : 14/05/2013

Présents : GOEHRY Mireille, SIMON Gérard, FLICK Daniel, ARBOGAST Nicole
BRUCKMANN Jacques, COLIN Georges, FELDMANN Jean-Paul, FLICK
Guillaume, GOEHRY Jean-Georges, POULAIN Jean-Sébastien, SAENGER
Tharcisse, STEINMETZ Jean-Paul, URBAN Jean-Michel

Pouvoirs : HAMM André à FLICK Guillaume

Absent excusé : MAGNIER Michèle

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 8 avril 2013 qui est adopté à l'unanimité moins une abstention Saenger Tharcisse.

Désignation d'un secrétaire de séance : FLICK Daniel

En début de séance, Madame le Maire demande au conseil de rajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Ecole : Achat de manuel de lecture pour la rentrée prochaine

Cette requête est unanimement acceptée.

Durant la séance, le point relatif à l'enquête publique relative au projet de modification n° 2 du SCOTERS a été reporté à la séance suivante. Chaque conseiller est invité à aller sur le site internet du SCOTERS pour étudier le dossier afin que le conseil puisse statuer le 27 mai 2013.

ORDRE DU JOUR :

1. Attribution du marché public relatif aux travaux de la rue des artisans
2. Bibliothèque : Participation au festival de contes « Vos oreilles ont la parole » du 14 au 31 octobre 2013
3. Enquête publique au titre des installations classées : EARL du Teich à Reitwiller
4. Ecole : Achat de manuel de lecture pour la rentrée prochaine

Délibération n° DCM-021-2013

1. Commande publique

1.1 Marchés publics

Attribution des travaux de voirie de la rue des artisans

- Vu la délibération du 4 mars 2013, approuvant l'avant projet,
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru dans les DNA en date du 4/4/2013,
- Vu la réunion de la Commission d'Appel d'offres du 07/05/2013 et du 21/05/2013,

Le Maire rappelle que les travaux ont été estimés par le maître d'œuvre à 121 126,50 € HT et que l'offre la mieux disante est celle de l'entreprise ADAM pour 110 589 € HT soit 132 264 .44 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- attribue ces travaux d'aménagement de voirie à l'entreprise ADAM, pour un montant de 110 589 € HT soit 132 264 .44 € TTC.
- autorise le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier,
- dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2013.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-022-2013

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Bibliothèque : animation dans le cadre du Festival « Vos Oreilles Ont La Parole »

Dans le cadre du festival « Vos Oreilles Ont La Parole » la Bibliothèque souhaite accueillir un conteur pour une après-midi « Contes enfants » qui aura lieu le samedi 26 octobre 2013 à la salle des Fêtes. Ce Festival organisé par la BDBR de Truchtersheim aura un coût pour notre commune, puisque la bibliothèque est municipale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- autorise Mme le Maire à signer la convention entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Mittelhausen, définissant leur collaboration relative à l'accueil d'un spectacle de conte,
- s'engage à prendre en charge les frais du spectacle pour un montant 537 € pour le conte « Toc, Toc, Qui est là ? » orchestré par M. Ludovic Souliman, de l'Oralie du Lien par la Parole.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 023-2013

9. Autres domaines de compétence

9.1 Autres domaines de compétence des communes

Enquête publique au titre des installations classées : EARL du Teich à Reitwiller

Mme le maire présente au conseil municipal le dossier d'enquête publique présenté par l'EARL DU TEICH de Berstett en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement exerçant une activité d'élevage de volailles de chair sur le territoire de la commune de Berstett. L'enquête se déroule sur 22/04/2013 au 21/05/2013 inclus.

COMMUNE DE MITTELHAUSEN Séance du 21 mai 2013

Le Conseil est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré n'émet pas d'observations.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 024-2013

8. Domaines de compétences par thèmes

8.1 Enseignement

Ecole : Achat de manuel de lecture pour la rentrée prochaine

Mme le maire explique au conseil qu'en septembre le nombre d'élèves scolarisés en CP-CE1 est sensiblement en hausse par rapport aux effectifs habituels. De ce fait, Mme le Maire propose aux élus que la Commune prenne en charge l'achat de 6 manuels de lecture CP et 2 manuel CE1 pour un montant de 101.60 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir 6 manuels de lecture CP et 2 manuels CE1 pour un montant de 101.60 € TTC.
- autorise Mme le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.
- dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2013

Adopté à l'unanimité

GOEHRY Mireille

SIMON Gérard

FLICK Daniel

ARBOGAST Nicole

BRUCKMANN Jacques

COLIN Georges

FELDMANN Jean-Paul

FLICK Guillaume

GOEHRY Jean-Georges

HAMM André
(Pouvoir)

MAGNIER Michèle
(Absente)

POULAIN Jean-Sébastien

SAENGER Tharcisse

STEINMETZ Jean-Paul

URBAN Jean-Michel